

ELOGE
HISTORIQUE

DE MONSIEUR

CHARLES GUILLAUME
LOYS DE BOCHAT,

*Lieutenant Baillival, & Controleur
Général à LAUSANNE;*

*Membre de l'Académie Royale de GÖT-
TINGUE, &c. &c. &c.*

par A. D. Clavel de Brenles



A LAUSANNE,

De l'Imprimerie d'ANTOINE CHAPUIS,

MDCCLV.

pliroit toutes ces vuës dans un grand degré de perfection, si le talent répondoit à l'intention, si les sentimens du cœur les plus vifs & les plus tendres, qui m'attachoient à cet homme respectable, si l'admiration dont il me pénétrait chaque jour, pouvoient tenir lieu de tout ce qui me manque pour célébrer dignement sa mémoire. J'ose au moins me flatter que mes intentions mériteront quelque indulgence à ce foible essai, & je m'estimerois affés heureux si les défauts de mon travail engageoient quelque plume habile & plus exercée à l'entreprendre.

Charles Guillaume LOYS DE BOCHAT Lieutenant Baillival & Controlleur Général à Laufanne, naquit le 11. Novembre 1695. d'une famille noble & ancienne de cette Ville. *Isaac* LOYS DE BOCHAT, son Pe-
 re, étoit aussi Lieutenant Baillival; cette fa-
 mille a toujours donné des Magistrats distin-
 gués à cette ville. Les Lettres, les Sciences
 la Vertu, & la Religion pleurent encore tous
 les jours la perte de l'illustre *Jean Philippe*
 LOYS DE CHESEAUX, mort à Paris der-
 nièrement dans les commencemens d'une
 carrière déjà remplie de gloire & des plus
 brillans succès.

*accusa-
 leur Jof-
 fice du
 major
 David.*

Le goût de Mr. DE BOCHAT pour les
 Scien-

Sciences & les Beaux Arts, & ses talens distingués se déclarerent dès sa plus tendre enfance; on ne perdit point de tems à les cultiver; on lui donna des Maîtres de bonne heure; il fit des progrès extraordinaires dans les Langues & les Humanités; il avoit une mémoire prodigieuse, l'esprit vif, juste & pénétrant, & une application qui prévenoit toujours ses Maîtres & les tenoit continuellement en haleine: Il laissa bientôt en arriere le Précepteur qui lui enseignoit le Grec, & ses parens s'apperçurent que le jeune Disciple en donnoit en secret des leçons à son Maître. Il eut le bonheur de faire sa Philosophie sous le célèbre Mr. DE CROUSAZ alors Professeur dans l'Academie de Lausanne; le génie & l'application étoient des titres assurés pour se faire aimer de ce grand homme, qui le premier a jeté les semences du bon goût & de la bonne Philosophie dans ce País; aussi vouat-il d'abord à son jeune Disciple l'attachement le plus tendre; & dès cette époque ils furent unis ensemble par une amitié qui n'a jamais souffert d'alteration.

André Tex=
son, réfugié
français

Dans le même tems il fit un cours de Droit Naturel sous Mr. BARBEIRAC. Ayant achevé ces études préliminaires à l'âge

de 16. ans, ses Parens, qui le vouoient à l'état Ecclésiastique, l'envoyerent à Bâle pour y faire ses études de Théologie, sous les grands Maîtres qui fleurissoient alors dans cette Université Mrs. WERENFELS & FREY; cette étude fut interrompuë par une petite verole très facheuse, qui ayant affoibli son tempéramment, obligea ses Parens à le rappeler à Lausanne & à changer sa vocation; il reprit donc ses études de Droit sous Mr. BARBEIRAC, & l'an 1716 il retourna à Bâle où il les perfectionna, & prit ses licences l'année suivante dans cette Université. Le sujet des Theses publiques qu'il soutint avec beaucoup d'applaudissemens fut de *Optimo Principe*.

La chaire de Droit & d'Histoire de Lausanne étant devenuë vacante cette même année par le départ de Mr. Barbeyrac qui fut appellé à Groninguen, il la disputa à Berne & l'obtint avec la permission de voyager pendant trois années, pour se met-

*Il est par
suppliant
J. Rod. de
Waldkirch.
: Lon*

tre en état d'en remplir les fonctions avec plus de succès; il en profita pour parcourir les principales Universités d'Allemagne & de Hollande, il revint par la France. Ce fut dans ces voyages qu'il forma avec les Savans les plus distingués de l'Europe ces liai-

liaisons qu'il a toujours soutenuës par des correspondances Litteraires aussi nombreuses qu'intéressantes.

Avec tous les talens & le plus beau génie on n'iroit pas loin sans le secours des livres, sur tout dans les genres auxquels s'étoit voué Mr. DE BOCHAT; sa fortune ne lui permettoit pas de se livrer avec trop d'étenduë à son goût; il y suppléa par le choix qu'il apportat dans ses acquisitions, l'habileté & les soins pénibles avec lesquels il fût mettre à profit toutes les circonstances favorables que ses voyages lui fournirent. Ce furent les fondemens de la belle Bibliothèque qu'il a léguée à sa famille, & substituée à l'Académie de Lausanne.

Enrichi par les connoissances qu'ajoutent les voyages, faits à cet âge & avec tant de secours, aux méditations & aux études du cabinet, il revint dans sa Patrie; elle en ressentit bientôt les effets par l'application & la maniere distinguée avec laquelle il exerça sa Profession; l'Académie de Lausanne en reçût un nouveau lustre, & la Ville en retira divers avantages par le concours d'Etrangers que sa réputation y attiroit, & qui lui étoient presque tous adressés.

Le choix d'une Epouse n'est point une

chose indifférente aux progrès d'un homme de Lettres ; si avec un esprit juste solide & cultivé elle entretient chaque jour chez son Epoux le feu du genie par des conversations animées, spirituelles, & raisonnables, si elle maintient son ame dans une affiete tranquille par sa complaisance & sa tendresse, si elle augmente son loisir en le déchargeant de la plus grande partie des soins domestiques par son intelligence & sa capacité, on ne mettra pas en doute qu'elle ne contribue à l'avancement de son Epoux dans les Sciences. Mr. DE BOCHAT avoit rencontré tous ces rares avantages ; l'an 1723 il passa encore en Hollande où il épousa Demoiselle *Susanne Françoise TEISSONNIERE*, niece de M. Teissoniere d'Ayrolle, Ministre Resident de sa M. Britannique à la Haye. Une Sœur cadette de M^e. DE BOCHAT épousa deux années après (1) Mr. DE MAUCLERC Chapelain de S. M. le Roi de Prusse, Pasteur de l'Eglise Françoise de Stetin, un des Auteurs de la Bibliothèque Germanique ; & cette alliance servit à cimenter l'union qui étoit déjà entre ces deux Savans.

Mr.

(1) Voyez son Eloge historique, *Notiv. B. Germ.*
Tom. I. Art. 1.

Mr. DE BOCHAT porta dans l'Académie cet amour pour l'ordre , cette fermeté à le faire observer , ce zèle ardent pour le progrès des Sciences , qui font des vertus presque aussi nécessaires à un Professeur que les talens.

L'Histoire qu'il enseignoit dans ses leçons publiques prenoit entre ses mains une face neuve & intéressante ; il en écartoit tous ces détails ennuyeux & indifférens qui surchargent inutilement la mémoire des jeunes gens , & détournent l'attention des objets réellement importans. Les faits seuls propres à éclairer l'esprit de connoissances utiles , à remplir le cœur de sentimens vertueux , étoient admis dans son plan. Cette méthode philosophique de traiter l'Histoire , dont un des plus beaux Génies du Siècle a donné de si brillans morceaux , étoit celle qu'on trouve encore dans les Cahiers manuscrits des leçons de Mr. DE BOCHAT. Des événemens sur lesquels la plupart des Historiens coulent si légèrement étoient pour notre savant Professeur des sources fécondes d'instructions ; les principes du Droit Naturel , du Droit des Gens , du Droit Public , de la Politique & de la Morale y étoient appliqués , discutés & développés , avec cette justesse , cette solidité & ce goût qui le dis-

tinguoient si superieurement. L'Histoire Ecclésiastique surtout étoit la branche qu'il avoit le plus cultivé. Cette Science, presque entierement négligée jusques alors dans l'Académie de Lausanne, cependant si utile, disons mieux, si indispensable pour un Théologien, il en avoit fait l'étude la plus approfondie : ses succès dans cette partie & sa surprenante érudition méritent d'autant plus d'être relevés, qu'il vivoit dans une Ville presque entierement dénuée des secours nécessaires dans ce genre d'étude. La sagesse & l'utilité de divers réglemens Académiques, plusieurs abus qu'il redressa, les discours qu'il prononça dans diverses occasions publiques, caractériserent avec tant de distinction les années de son Rectorat, que la mémoire ne s'en perdra jamais dans cette Académie.

A ces travaux publics se joignoient encore les leçons particulieres de Droit Naturel & Civil, qui lui prenoient plusieurs heures de la journée. Tout le loisir qui lui restoit étoit rempli par l'étude. Il rassembloit des materiaux pour divers Ouvrages, dont les vuës étoient toutes relatives au bien de la Société, celui de sa Patrie en particulier. Quoi qu'en disent quelques Beaux Esprits,

cet

cet amour de la Patrie n'est point une chimere, c'est une vertu bien réelle, puis quelle est si intimement liée aux principes fondamentaux de la Société: ce sentiment étoit chés Mr. DE BOCHAT si vif & si dominant, qu'il animoit presque tous ses projets, & l'on verra bientôt que c'est à ce principe si noble & si pur qu'on doit la plûpart de ses Ouvrages: tous les autres motifs qui mettent pour l'ordinaire en mouvement les Savans étoient chez lui subordonnés à celui là. Le projet de fonder une Université à Lausanne renfermoit des avantages trop sensibles pour dériver d'une autre source. Il trouva d'abord à la premiere proposition qu'il en fit, des obstacles, qui auroient rebuté un courage ordinaire; le sien prenoit des forces à mesure que les difficultés se multiplioient; les établissemens nouveaux en rencontrent toujours beaucoup plus dans les Républiques que dans les Monarchies; c'est une sage politique dans ces constitutions d'être extrêmement circonspect sur toutes les innovations: Mr. DE BOCHAT composa plusieurs Mémoires sur cette matiere; les diverses & nombreuses utilités que procureroit au Pais en général une Université, la seule françoise Reformée qu'il y eut en Europe,

y étoient développées dans un jour si clair & si convainquant, & les objections réfutées avec tant de force & de solidité, qu'il se vit au moment de concevoir les plus flatteuses esperances : les plus grands obstacles étoient vaincus ; un seul qu'il n'avoit pas prévu, parce qu'il ne devoit pas le prévoir, fit échouër cette affaire.

Voilà les commencemens de la carrière littéraire de Mr. DE BOCHAT ; l'année 1725 lui ouvrit celle des affaires publiques & des occupations civiles ; il fut établi Assesseur Baillival. Dès cette époque le Jurisconsulte & le Magistrat prirent considérablement sur l'homme de Lettres. Des consultations fréquentes sur toutes les questions de Droit un peu intéressantes & difficiles qui s'élevoient dans le País, des acommodemens de procès, des arrangemens de famille, des informations de Plaideurs ; des Veuves, des Orphelins, des Pauvres, des infortunés sans appui, qui venoient à lui avec la plus grande confiance, comme à leur Protecteur naturel, toutes ces distractions prenoient beaucoup sur son loisir littéraire ; mais ce qui ne doit pas être oublié & qui prouve l'excellence de son cœur, c'est que jamais dans ces occasions on ne lui a vu un moment

moment d'impatience, personne cependant ne devoit sentir plus vivement que lui la perte du tems qu'on deroboit à ses occupations cheries. Le devoir de son état a toujours été chez Mr. DE BOCHAT une passion qui subjugoit toutes les autres.

Ce fut à peu près dans ce tems là que se forma à Lausanne la Société pour la Bibliothèque Italique. La premiere ouverture en fut faite à Mr. DE BOCHAT par un Magistrat de cette ville (2), son contemporain, son ami, qui cultive les Lettres avec autant de goût que d'émulation, & qui annonça ce projet aux Savans d'Italie par une lettre remplie d'observations utiles, de réflexions judicieuses, de vuës fines & délicates. A ces deux Mrs. se joignirent le célèbre Mr. BOURGUET, dont la plume fertile & savante a toujours fourni le plus grand nombre des extraits; l'érudit Mr. RUCHAT, & Mr. DULIGNON Gentil-homme François, établi dans cette Ville, qui aimoit les Lettres. Quelques Savans de Geneve y inferoient, de tems en tems, des pieces toutes marquées à ce bon coin qui caractérise ce qui sort de leur plume. On nomme ici Mr.

le

(2) Mr. SEIGNEUX de Correvon, Membre de la Société Royale de Marseille.

*Dauvencour
dit qu'il étoit
l'oncle de Loy
de B. (Hist.
Litt. & la V. Fr.
p. 31)*

le Professeur VERNET, parce que ce Journal doit en particulier beaucoup aux savantes recherches qu'il eut occasion de faire, & aux liaisons qu'il forma avec les Savans les plus distingués d'Italie, dans le voyage qu'il y fit à peu près dans ce tems là. La Littérature d'Italie étoit alors beaucoup moins connue dans le reste de l'Europe qu'elle ne l'est aujourd'hui; l'on ignoroit la plûpart des richesses en ce genre que renfermoit cette ancienne patrie du bon goût, des sciences & des beaux arts. Il est hors de doute que le commerce qui les a communiquées aux autres Nations, doit considérablement à la Bibliothèque Italique; aussi fut elle reçue dans la République des Lettres avec l'accueil le plus distingué; & l'on vit avec beaucoup de regret son interruption causée par la mort de Mr. Bourguet: elle ne fut poussée que jusques au dixhuitième Volume. Si les talens & le goût de Mr. DE BOCHAT pouvoient laisser des doutes sur la part qu'il eut au succès de ce Journal, la correspondance Littéraire, tenuë à cette occasion, en fournit trop de preuves pour qu'il soit permis de passer cet article sous silence dans son Eloge. C'étoit lui qui étoit chargé particulièrement de la correspon-

pondance ; les extraits lui étoient presque tous adreſſés , & pour l'ordinaire ſoumis par les Auteurs mêmes à la ſageſſe & à la ſagacité de ſa critique. Le choix, l'arrangement & tous les détails un peu intéreſſans dans l'exécution d'un ouvrage de ce genre, c'étoit lui qui en avoit la direction. Cette ſorte de préſidence naturelle eſt bien plus flatteuſe que celle d'inſtitution ; & Mr. DE BOCHAT l'exerçoit avec tant de modéſtie , un amour ſi marqué pour la vérité , un zèle ſi vif pour la gloire du Journal, que cette déférence étoit un témoignage d'eſtime, que lui rendoient ſes aſſociés, avec autant de plaifir que de confiance. Outre ce travail, ſi important pour un Journal, il a fourni dans celui-ci, un grand nombre de pièces excellentes ſur toutes les branches de la Jurisprudence, la Canonique ſurtout, l'Histoire Civile & Eccléſiaſtique, & les Antiquités.

Le démêlé qui s'éleva l'an 1725, entre le Pape & le Canton de Lucerne, qui cauſa tant de rumeur dans ce Canton, & intrigua ſi fort la cour de Rome, fournit à Mr. DE BOCHAT l'occaſion d'un excellent ouvrage, qui annonça ſes talens, avec bien de la diſtinction dans la République

blique des Lettres. Un Baillif de ce Canton avoit, suivant un usage immémorial, permis aux habitans d'un Village de danser un jour de fête, qui tomboit sur le Dimanche. Le Curé du lieu, qui, dit-on, n'aimoit pas le Cabaretier, défendit à ses Paroissiens de danser ce jour là : les Paroissiens, dans ce conflict, décidèrent en faveur du Baillif, & dansèrent. La passion n'est jamais plus entreprenante que lorsqu'elle prend le masque du zèle. Le Curé tonna, fulmina, & se livra à divers excès. Le Baillif porta l'affaire au Magistrat de Lucerne. Le Curé, sommé de venir rendre compte de sa conduite, allegua les privilèges de la sacrée Immunité Eclésiastique, & refusa de paroître. Le Souverain indigné déposa ce Curé & le bannit des terres du Canton.

L'Evêque de Constance d'où Lucerne ressortit pour le spirituel, & le Nonce du Pape en Suisse, qui avoient fait agir le Curé, parurent alors sur la scene; ils prirent vivement sa défense, mais inutilement. Le Pape intervint, & le Magistrat fut toujours ferme dans le maintien de son autorité. Enfin, après de longues négociations on convint, dans des termes qui laissoient la question générale indécise; le bannisse-

nissement du Curé subsista, & l'on accorda au Souverain Pontife une sorte de satisfaction sur la forme. Ce fut dans la plus grande fermentation de cette affaire, que Mr. DE BOCHAT publia son ouvrage. La premiere partie en est toute historique, on y trouve les faits dans tous leurs détails, avec les pieces justificatives. La seconde est composée de quatre lettres d'un Curé de Lucerne à un Abbé Romain, & les réponses de l'Abbé sur ces trois questions.

I. *Si le droit de défendre ou de permettre de danser en public appartient aux Curés ou au Magistrat?*

II. *Si le Magistrat est en droit de citer & d'obliger un Eclésiastique à comparoitre devant les tribunaux séculiers?*

III. *Si le Magistrat est en droit de bannir de ses Etats un Eclésiastique, qui refuse obstinément d'obéir à ses ordres?*

Cette seconde Partie est, au jugement des Connoisseurs, un morceau achevé dans son genre. Tout y est approfondi avec la plus grande exactitude; parce que l'Auteur, sur tous les points litigieux, remonte toujours aux sources. Une ironie fine & soutenuë, répand un sel & un agrément infini sur tou-

te cette érudition & ces discussions savantes, en sorte qu'un homme du monde, sans être versé dans ces matières, s'instruit dans cette lecture, en s'amusant. On y trouve un grand nombre de faits curieux & intéressans & plusieurs questions incidentes y sont traitées, chemin faisant, dans le même goût que les principales. Celle de l'excommunication, par exemple, y est présentée sous un jour, qui semble devoir fixer les doutes dont on a embarrassé cette importante matière. Enfin, ce petit ouvrage, qui paroît n'annoncer que de tristes & sombres discussions sur quelques questions particulières, relatives à la circonstance, est tout rempli d'agrémens & d'instructions générales sur les plus importans objets. Un esprit médiocre reste toujours fort au dessous du titre de son livre, un vrai Savant, un homme de génie, donne ordinairement beaucoup plus qu'il ne promet.

Mr. DE BOCHAT avoit fait, comme on l'a dit, un cours de Théologie sous d'excellens Maîtres. Ce fut ce qui le conduisit d'abord à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique, qu'il cultiva depuis avec tant d'application & de succès. Il la puisoit dans les sources : on s'assure par là de la vérité des faits; on

en voit qui n'avoient point été apperçus, on relève & rectifie ceux qui avoient été supprimés & déguifés par ignorance ou à dessein, on démêle le vrai du faux, & l'on voit tout dans son véritable jour. Si la piété avoit été touchée des schismes, qui déjà dans les premiers siècles de l'Eglise, en avoient troublé la paix & l'unité; tolerant par inclination & par principes, il n'avoit pas été moins revolté des injustices qu'avoient effuié plusieurs hérétiques, du zèle persécuteur des Orthodoxes, dans presque tous les tems, du despotisme qu'ils s'arrogioient sur les consciences, des fraudes pieuses, & des violences auxquelles un zèle trop ardent avoit quelques fois emporté les Peres de l'Eglise. Il avoit déjà plusieurs cahiers remplis d'observations & de réflexions excellentes, & la plûpart originales sur toutes ces matieres, & ce travail lui tenoit fort à cœur. Dans le tems qu'il en étoit le plus occupé, le hazard lui mit entre les mains l'histoire Ecclésiastique du fameux ARNOLD, ce grand redresseur des torts faits aux Hérétiques de tous les siècles. Mr. DE BOCHAT fut enchanté de ce livre, si conforme à ses idées & à ses vuës; mais la prévention ne lui ferma pas les yeux sur les défauts qui s'y

trouvoient. Cet Auteur, rempli de candeur & de zèle pour la vérité & la Religion, si dégagé d'ailleurs de préjugés & des entraves du respect humain, étoit frappé du Myfticisme, son livre s'en ressent. Mr. DE BOCHAT après avoir lû ARNOLD abandonna son ouvrage, & jugea modestement qu'il en feroit un plus utile s'il traduisoit cet Auteur en François, avec des notes critiques & justificatives; car si ARNOLD avoit été repris quelques fois méritoirement, il trouvoit aussi, dans ce déluge de Critiques, qu'il avoit es- fuyé beaucoup d'injustice, d'ignorance & de mauvaise foi. Cet excellent ouvrage, qui lui avoit coûté tant de travail & de dépense, fut suspendu par un motif qui fait autant d'honneur à la délicatesse de Mr. DE BOCHAT, qu'à sa docilité.

Un ami respectable lui témoigna quelques craintes sur l'abus que les ennemis de la Religion pourroient faire de quelques vérités que renfermoit ce livre. Mr. DE BOCHAT répondit à cette objection, par des raisons si solides & si convaincantes, que son ami fut obligé de s'y rendre. Mais ce scrupule l'avoit frappé par un endroit trop sensible, le tendre & sincere intérêt qu'il prenoit à la Religion; la seule possibilité du dan-

danger l'effrayoit; son extrême délicatesse ne put soutenir la pensée que quelque prétendu esprit-fort pourroit, en abusant de ces idées, s'en faire des sophismes pour surprendre la foiblesse de plusieurs esprits déjà trop aisés à ébranler; & c'est à ce scrupule qu'il sacrifia tout ce pénible & précieux travail.

Ce fut environ dans ce tems là qu'un Anonyme, qu'on a jugé, sur des raisons assez probables, être feu Mr. DE S. HYACINTE, fit inserer dans le Journal Litteraire de la Haye, une brochure dans laquelle il censure vivement la conduite des Suisses sur l'article des services Militaires Etrangers. Cette question de Droit Naturel étoit du ressort de Mr. DE BOCHAT, neuve, importante & délicate; elle le touchoit d'ailleurs par l'endroit sensible, la vivacité de ses sentimens sur tout ce qui intéresse la gloire de sa Nation. C'en fut assez pour lui faire prendre la plume contre l'Anonyme, qui, après avoir lû l'apologie que publia Mr. DE BOCHAT des maximes des Suisses sur ce point, mit bas les armes, qu'il avoit prises cependant avec la confiance la plus décidée, & avoua à un ami homme de Lettres, qui le dit ensuite à Mr. DE BO-

CHAT, qu'il avoit été convaincu par la solidité de ses raisons. Elles ne firent pas la même impression sur tous les esprits. Un autre Anonyme fit imprimer un écrit à Genève en 1731 sous le titre de *Réfutation de la Dissertation de Mr. de Bochat &c. &c.* L'auteur, homme d'esprit, présente les préjugés vulgaires sur cette matière, sous des couleurs séduisantes, & oppose des objections assez plausibles aux raisons de Mr. DE BOCHAT. Celui-ci publia quelques années après sa Réponse à la réfutation, dans son *Ouvrage pour &c contre les services Militaires Etrangers*, où il joignit les deux précédentes pièces. C'est dans cette dernière que Mr. DE BOCHAT déploie les riches ressources de son génie & de son savoir. L'Anonyme, qu'on dit être un savant distingué, mais dans d'autres genres, avoit attaqué Mr. DE BOCHAT dans son fort; aussi convient-on généralement qu'il fut repoussé avec perte. Ceux mêmes qui panchoient encore pour l'Anonyme sur le fond de la question, avouoient cependant la supériorité de Mr. DE BOCHAT dans la discussion. Il traite la matière en homme profondément versé dans toutes les connoissances de Jurisprudence, de Politique, de

Morale & d'Histoire, qui s'y rapportent. Le combat étoit trop inégal; aussi l'Anonyme ne repliqua pas.

Il semble que l'apologie des Etats de la Suisse, qui donnent des troupes à differens Princes, est solidement démontrée dans l'Ouvrage de Mr. DE BOCHAT. Les Alliances dans lesquelles on les accorde, ont un rapport si intime & si nécessaire avec la conservation de ces Etats, que cette raison seule paroît décider, sans replique, la question qui regarde les Souverains. La Cause des particuliers est plus compliquée & plus délicate; elle a d'ailleurs, contre elle, de terribles préjugés. Un Suisse appelé à se battre contre un Suisse, &, ce qui fait frémir les personnes les moins sensibles, un parent, contre un parent, un frere contre un frere, un pere contre son fils. Mais qu'on lise avec application l'ouvrage de Mr. DE BOCHAT; si l'on fait bien toutes les parties de son systéme, on se convaincra bientôt qu'il est plus aisé de décider ces questions, que de les juger, & qu'il s'en faut bien que ce jugement dépende uniquement de ces inconvéniens, qui frappent, il est vrai, des ames sensibles, éblouissent des esprits superficiels, mais qui n'en doivent pas im-

poser à un génie mâle & solide, qui pese tout à la balance du droit & de la raison. Il faut voir, dans l'ouvrage même de Mr. DE BOCHAT, avec quelle dextérité il manie ces questions si délicates, développe le sophisme des objections, démêle le vrai du faux, le spécieux du solide, pèse & balance les raisons, les apprécie chacune à sa juste valeur, explique, développe & applique les principes solides & lumineux, puisés dans les vraies sources du Droit & de la Morale, qu'il illustre & confirme par des faits tirés de l'Histoire, choisis avec goût, & appropriés avec la plus grande justesse.

Mais enfin la liberté des particuliers de s'engager dans des services Militaires Etrangers, d'exposer leur vie, leur fanté, l'intégrité de leurs membres pour de l'argent, au peril même d'être dans le cas de se reprocher d'avoir ôté la vie à leurs Compatriotes, à leurs parens, à leurs amis, cette liberté dis-je, est elle établie dans l'ouvrage de Mr. DE BOCHAT, sur des raisons qui ne laissent plus aucun lieu au doute & aux scrupules? Nous répondons que le procès est à present suffisamment instruit, que c'est au public, & surtout à la conscience de chacun, à décider. Un Militaire, homme
de

de Lettres & de génie, qui avoit lû Mr. DE BOCHAT, & l'avoit bien lû, faisoit une observation qui ne fera pas ici hors de place. *J'entens souvent*, disoit-il, *reprocher à Mr. DE BOCHAT, d'avoir plaidé avec trop de politique & d'indulgence la cause de ses Compatriotes. J'ai lieu de croire, que ceux qui tiennent ce langage, ne l'ont pas lû, ou ne l'ont pas entendu, je le trouve moi, d'une sévérité outrée sur ce point, tout hérissé de difficultés & de scrupules. Il permet, il est vrai, aux particuliers Suisses de s'engager dans le service Militaire Etranger; mais quelle permission! Elle est accompagnée de tant de restrictions, & de conditions, qu'autant vaudroit-il presque le leur défendre. Une liberté, avec toutes ces entraves, n'est point une liberté. Où est le jeune homme prenant le parti du service, qui fasse toutes ces attentions, & soit même en état de les faire? On convient que toutes ces reserves sont gênantes & difficiles; mais sont elles impossibles? Non assurément. Mr. DE BOCHAT n'a pas créé ces règles; il n'en est que l'interprète. Le particulier qui s'engage dans ce métier, sans les consulter, a tort: mais on ne doit pas l'en soupçonner, moins encore l'en accuser directement sans les plus fortes*

(20)
fortes raisons. Si les antagonistes de cette cause confideroient sur combien d'honnêtes gens remplis d'honneur, de probité & de délicatesse, porte l'amertume de leur censure, peut-être seroient-ils plus circonfpects dans leurs décisions.

Mr. DE BOCHAT, pour mettre de la variété & plus d'instruction dans cet ouvrage, y a traité diverses questions incidentes, sur des matieres de Droit, curieuses & intéressantes: Sur les obligations qui résultent des relations de parenté, & de celles de compatriote. Sur le cas des Marseillois, quand ils refuserent d'ouvrir la porte de leur Ville à Cesar & à Pompée: Sur l'injustice de la guerre de Cesar contre Pompée: Sur la Nature des Traités en général, & de ceux des Souverains: & sur cette règle d'interprétation que donnent les Jurisconsultes; lors qu'il s'agit d'expliquer une convention ambiguë ou obscure, il faut l'entendre de la maniere la moins favorable à celui des contractans qui auroit dû expliquer plus clairement ses intentions.

On voit dans les lettres de divers Savans à Mr. DE BOCHAT, que depuis longtems, il avoit sur le métier un ouvrage qu'il affectionnoit singulièrement. Dans cette
infini-

infinité d'Ecrits qu'avoit occasionné la Réformation, elle n'avoit jamais été envisagée sous sa face politique. Mr. DE BOCHAT la fait sous ce point de vuë également neuf & intéressant; &, dans l'ouvrage qu'il composa sur cette matiere, il explique & développe les avantages que la Réformation a procuré à la Societé Civile. Tout à la fois Théologien, Jurisconsulte & Magistrat, il réunissoit dans un degré bien supérieur toutes les sortes de connoissances que demandoit ce travail. Il connoissoit à fond la constitution politique de la Societé, tous les ressorts qui font mouvoir cette grande machine, les parties qui la composent, leurs connexions & dépendances, les moyens propres à en maintenir la force & l'harmonie, & les causes qui pourroient l'altérer. Cette théorie n'étoit pas celle d'un Savant spéculatif, imaginée dans la poussiere du Cabinet: elle étoit puisée dans ses véritables sources; le Droit Public Universel, & ces lumieres nettes & sûres, que donnent à un esprit juste & pénétrant, une grande expérience des hommes & des affaires, une étude approfondie & réfléchie de l'Histoire Civile & Ecclésiastique. Chaque dogme & chaque article de discipline propres au Papisme, étoit

donc

donc envisagé dans ses rapports avec la constitution politique de la Société, & il démontrait, avec toute l'évidence dont la matière étoit susceptible, les avantages réels que la Réformation lui avoit procuré en les rejetant. Divers Savans du premier mérite, auxquels il communiqua des échantillons de son ouvrage, en furent enchantés, & leurs lettres sont remplies des sollicitations les plus pressantes à le finir & le publier. Un seul lui fit naître quelques scrupules, à l'occasion d'un Chapitre du Livre, qui traite des utilités qu'ont procuré à la Société Civile, les bornes dans lesquelles la Réformation a renfermé le pouvoir du Clergé. L'Histoire, & surtout celle du moyen âge, avoit fourni à Mr. DE BOCHAT, sur cette matière, une abondance de preuves les plus frappantes. Peut-on voir, en effet, sans fremir, les troubles, les guerres cruelles & sanglantes, & toutes ces horreurs que produisirent, dans ces siècles de ténèbres, le conflit des deux pouvoirs, & les usurpations de la puissance Ecclésiastique sur la Séculière. Les scènes qui se passent encore de nos jours, sous les yeux de toute l'Europe, dans un siècle si éclairé, dans le sein d'un des plus grands & des plus florissans Royaumes, où le pouvoir souverain

verain est établi sur de si solides fondemens & avec une étendue si pleine & si illimitée; ces scènes, dis-je, peuvent donner, aux moins instruits, une idée des entreprises & des attentats de la Hiérarchie dans ces tems d'ignorance & de foiblesse. Rien donc n'étoit mieux constaté, plus approprié à son sujet, moins susceptible en même tems de soupçons de vues particulieres, de sentimens défavantageux à l'Ordre Ecclésiastique en général, que les observations & les réflexions qui composoient cet important chapitre de l'ouvrage de Mr. DE BOCHAT. Le Savant, qui lui donna cet avis, son ami de cœur, & qui connoissoit intimément ses intentions & ses sentimens, lui rendoit pleine justice, mais il lui représenta, que diverses réflexions sur le même sujet, semées dans ses mémoires sur l'affaire de Lucerne, avoient cependant fait prendre à plusieurs Théologiens, des préventions facheuses sur sa façon de penser à l'égard du Clergé. Mr. DE BOCHAT fut vivement touché de ces sinistres interprétations; je dois le dire, parce que j'ai été le témoin de sa douleur sur cette injustice. Il aimoit & respectoit trop la Religion pour ne pas honorer ceux qui en sont les dignes Ministres. Et si quelques individus

de cet Ordre respectable, conservent encore des préjugés défavantageux à la mémoire de ce grand & pieux Magistrat, je proteste ici hautement, qu'ils lui font la plus cruelle injustice. Combien de fois ne m'a-t-il pas ouvert le fond de son cœur sur ce chapitre? Il est vrai que son zèle pour le bon ordre, pour le maintien de la légitime autorité du Prince, & de la subordination établie par les loix, se déclaroit quelques fois avec assez de vivacité dans les cas où il croioit devoir le faire agir: mais comme il est rare que l'Ordre entier soit coupable des abus, lui, de son côté, n'a jamais eu l'injustice d'envelopper le Corps dans les fautes de quelques membres. Témoin souvent moi-même de ces injustes imputations, je n'ai pu refuser à mon zèle pour la mémoire de ce grand homme cette courte apologie. C'est une digression, mais qui tient cependant assez au but de cet ouvrage, pour que j'ose me flatter qu'on ne la trouvera pas déplacée. S'il pouvoit encore rester quelque doute sur les vrais sentimens de Mr. DE BOCHAT à cet égard, le sacrifice qu'il fit de son Ouvrage à cette considération, & la fermeté de sa résistance aux instances de ses amis & des Savans, qui en demandoient la publication,

ne les feroient elles pas absolument disparaître ? Surtout si l'on considère, que dans toute cette composition, qui est en entier parmi les manuscrits, on ne trouvera pas un seul fondement solide à cette imputation. Mais M. DE BOCHAT connoissoit le cœur humain, & les injustices de la prévention. Sa sensibilité & son extrême délicatesse lui firent donc supprimer cet excellent Ouvrage, qui étoit son enfant favori, qui lui avoit coûté tant de travail, & qui auroit sûrement beaucoup ajouté à sa gloire littéraire. Est-ce là le procédé d'un ennemi du Clergé ? L'en soupçonner après cela, ce seroit, on le dit hardiment, pousser l'injustice à son comble.

Cette ardeur de Mr. DE BOCHAT pour l'étude, son application infatigable, les fonctions de ses divers emplois, & toutes les autres occupations relatives à sa vocation, avoient enfin insensiblement épuisé ses forces, & considérablement altéré sa santé. Il essuia diverses attaques, qui allarmerent les personnes qui s'intéressoient à des jours si précieux : les leçons surtout lui coûtoient beaucoup, la prolation affectoit sensiblement sa poitrine. Il résolut donc de quitter sa Profession. Il s'en présenta à cette époque une occasion autant naturelle qu'honorable. La place

place de *Lieutenant Baillival* à Lausanne devint vacante. Il se mit sur les rangs. Cet emploi se donne à Berne par L. L. E. E. du SENAT: il y étoit connu & estimé; il l'obtint l'an 1740. Ce poste lui donnoit de nouvelles occupations; mais elles lui prenoient moins de tems que la Profession. Ce nouveau loisir la passion dominante s'en empara bientôt. L'attachement pour son cher cabinet sembla redoubler. Je lui ai quelques fois entendu calculer, avec satisfaction, les heures qu'il croioit avoir gagné par jour à cet échange. D'ailleurs ses nouvelles fonctions l'obligeant à sortir plus souvent le tiroient de cette vie sedentaire, si funeste aux gens de Lettres. Cet exercice eut une influence marquée sur sa santé, que l'on vit chaque jour renaître & prendre de nouvelles forces.

Ce fut aussi l'époque où il forma le grand projet d'écrire en françois l'Histoire de sa Patrie. Les Suisses, ce peuple si célèbre par ses victoires & ses vertus, manquoient d'Historiens. On avoit bien en Allemand & en Latin quelques compilations assez exactes, & même quelques morceaux particuliers bien exécutés; mais il n'y avoit point encore d'Histoire générale & complete; & l'on n'avoit absolument rien en françois. Le zèle de Mr. DE

BOCHAT pour la gloire de sa Nation & ses talens l'invitoient bien naturellement à cette entreprise.

Pendant tout le cours de ses études il avoit eu cet objet en vuë, & il avoit recueilli tout ce qui pouvoit y servir : il se trouvoit donc un fond très riche de matériaux pour cet ouvrage. Ce qui lui manquoit encore de faits anecdotes, de pièces rares & particulières, de diplomes, documens, & autres secours de ce genre, il pouvoit se flatter de les recevoir de l'amitié de divers Savans, & de personnes en place, des principales Villes de la Suisse, avec lesquels il étoit en liaison particulière : ils s'empresserent tous à lui offrir leurs services, dès qu'il leur eut annoncé son dessein.

L'Histoire des Suisses, en Allemand, de feu Mr. LAUFFER Professeur à Berne, parut dans ce tems. Elle fut reçue avec l'accueil qu'elle méritoit : c'étoit ce qu'on avoit de mieux & de plus complet. Quelques Savans de la Nation auroient seulement souhaité qu'elle fût plus générale. Il faudroit peutêtre, pour avoir une bonne histoire de la Suisse, que chacun des treize Cantons eut son historien particulier, & qu'un habile homme, qui ne seroit bourgeois d'aucun,

mit en œuvre ces matériaux, pour en composer une histoire générale. La nouvelle histoire de la Suisse qui vient de paroître en François confirme bien cette observation. Ce qui prouve le cas que Mr. DE BOCHAT faisoit de l'histoire de Lauffer, c'est qu'il entreprit de la traduire en François. Il est vrai qu'il n'alla pas au delà du premier volume. A l'ennui & au dégoût d'un pareil travail pour un homme de génie, se joignirent d'autres raisons. Les premières Origines d'un peuple, ses Loix, ses Mœurs, ses Usages, son Commerce, son Gouvernement & sa Religion sont des objets intéressans pour qui fait les considérer dans leur vrai point de vuë. Un Philosophe y étudie l'histoire de l'esprit humain ; un homme d'Etat fait la comparaison des anciens ressorts de la machine politique, avec la constitution présente, & ce sont, pour le Jurisconsulte, des sources de lumière pour l'explication & l'interprétation d'un grand nombre d'usages & de loix inintelligibles souvent sans ce secours. Il y avoit, dans l'histoire de Lauffer, un grand vuide sur tous ces articles. Le défaut de memoires & de monumens rendoit, il est vrai, ce travail très difficile. Il falloit y suppléer par des recherches profondes & pénibles ;

nibles; rassembler quelques traits légers, de foibles lueurs répandues dans une infinité d'endroits souvent obscurs & peu connus; expliquer, développer, & combiner toutes ces différentes lumières, & les lier ensemble dans un système clair & plausible, par le moyen d'une critique judicieuse & d'une analogie fine & profonde. Mr. DE BOCHAT ne fut point rebutté par ces difficultés. Quelques années auparavant, l'on avoit déterré aux environs de Lausanne un marbre avec une inscription, qui d'abord ne fut envisagée par les Savans auxquels elle fut communiquée, que comme une inscription ordinaire; mais qui devint, entre les mains de Mr. DE BOCHAT, une source féconde de lumières & de découvertes intéressantes. Écoutons-le parler lui-même là dessus dans *les Mémoires Critiques sur l'Histoire Ancienne de la Suisse* p. 534. Tom. 3. " Le 7 Avril 1739 fut le
 „ jour que doit rendre mémorable aux Lau-
 „ sannois la découverte de l'inscription, qui
 „ fit connoître leur véritable & ancien nom;
 „ celui de leur Ville, le rang qu'elle tenoit
 „ entre celles de l'Helvétie, au deuxième
 „ siècle; la constitution de sa Magistrature,
 „ quelques autres circonstances de son état,
 „ & sur tout celui de l'Helvétie entière: cho-

13, ses qui seroient probablement demeurées
 22, ensevelies dans un éternel oubli, avec le
 32, marbre qui en étoit le seul dépositaire, si
 42, des ouvriers, cherchans des pierres, n'é-
 52, toient pas tombés sur celle là, en creusant
 62, bien avant en terre.

72, A la vuë de ce monument, l'amour de la
 82, Nation, & celui de la ville de ses Peres, où
 92, l'on a pris naissance & passé ses jours, m'en-
 102, flamerent du désir de pénétrer, à la faveur
 112, des indices fournis par l'inscription, jusques
 122, aux plus petits détails de lumière auxquels
 132, elle put conduire sur nos antiquités. &c.

Un Savant de la Suisse, connu avec dis-
 tinction dans la République des Lettres, par
 des succès dans plus d'un genre, & ami de
 Mr. DE BOCHAT, publia une explication
 différente de la sienne. Mr. DE BOCHAT
 fit de nouvelles recherches, qui jointes à
 divers suffrages du plus grand poids, l'af-
 fermirent dans son sentiment. Entre plusieurs
 Savans qu'on pourroit citer, on ne nomme-
 ra ici que feu M. le Président BOUHIER,
 Juge bien competent dans ces matières,
 qui approuva son explication avec les plus
 grands éloges. Dans le III. Tome des
 Mémoires Critiques sur l'Histoire Ancienne
 de la Suisse, à l'article *Lausanne*, Mr. DE

BOCHAT rapporte cette inscription, répond aux objections de son ami, & met son sentiment dans un jour si convainquant, qu'il eut lieu de croire, par le silence de ce Savant, qu'il étoit satisfait de ces nouveaux éclaircissements.

Ces antiquités de l'Helvétie, qui faisoient actuellement l'objet principal des études de Mr. DE BOCHAT, étoient un país absolument inconnu, país aride, hérissé de ronces & d'épines, & couvert de ténèbres : il y marchoit sans autre guide que son génie & son savoir : il falloit toute son émulation & son travail infatigable, pour vaincre les difficultés d'une pareille entreprise. Pour se délasser, il faisoit, de tems en tems, quelques excursions dans les régions plus riantes de la littérature. Telles sont ses recherches *sur le culte des Dieux Egyptiens & en particulier celui d'Isis à Rome.*

Une dispute qui s'éleva en Italie, sur la fameuse Table de *Lerpirius*, dédiée à *Apolon* & à *Clatra*, en fut l'occasion. On fait que le savant BOURGUET a été l'heureux Oedipe, qui a donné l'explication & de cette Table & de celles d'*Eugubio*, que les *Scaligers*, les *Saumaïses*, les *Peiresc* &c. avoient regardé comme des énigmes inintelligibles.

La Table, qu'il publia des Alphabets *Hebreu*, *Samaritain*, *Grec*, *Arcadien* ou *Latin*, *Pelasge* & *Etrusque*, en constatant ses explications, monstroient en même tems le chemin, qui l'avoit conduit dans cette découverte, & ouvroient une route lumineuse aux Savans qui s'occupent de ce genre de travail. Il avoit communiqué ses premières idées là-dessus à Mr. DE BOCHAT, qui l'avoit encouragé & soutenu dans cette entreprise. Un Savant d'Italie, Mr. l'Abbé Olivieri, publia un ouvrage qui tendoit indirectement à enlever la gloire que Mr. Bourguet s'étoit acquise par cette découverte. Il prétendit que ce Bronze de Lerprius étoit supposé, & postérieur au moins de six siècles à l'époque où l'explication le plaçoit : il fonda son argument principal sur ce que les Dieux d'Egypte, en particulier *Osiris* & *Isis* désignés dans le Bronze sous les noms d'*Apolon* & de *Clatra* étoient inconnus à Rome dans le Siècle de Romulus, qui suivant Mr. Bourguet étoit celui de cette inscription. Mr. DE BOCHAT étoit occupé dans ce tems à des recherches sur la Religion des anciens Helvétiens Payens, & elles l'avoient conduit à approfondir en particulier tout ce qui regardoit le culte d'*Isis* dans les différens lieux

lieux où cette Déesse Egyptienne avoit été adorée. Il ne tarda pas à sentir le foible du système de Mr. OLIVIERI; animé du feu que lui inspiroit toujours la vérité & l'amitié, il prit la plume, & adressa dans le Journal Helvétique cinq lettres à Mr. Bourguet sur cette matiere, dans lesquelles il refute en détail tous les argumens de Mr. OLIVIERI, & rétablit contre ses objections ce monument respectable dans les droits de l'authenticité & de l'ancienneté, qu'on vouloit lui contester. Dans ces lettres Mr. DE BOCHAT n'avoit pas poussé au delà du tems des Rois & de la République son examen sur le culte des Dieux étrangers à Rome, parce que les discussions de l'Abbé OLIVIERI étoient renfermées dans cet espace de tems. Cette matiere lui ayant paru susceptible de recherches neuves & intéressantes, il voulut l'aprofondir, & composa encore cinq autres lettres, qui épuisent tout ce qu'on peut désirer de savoir, avec le plus de certitude, sur la liberté du culte des Dieux Etrangers à Rome sous chaque Empereur jusques à Constantin. Ces cinq dernieres lettres n'ont point encore été publiées.

A mesure que M. DE BOCHAT s'ouvroit des routes nouvelles dans les régions incal-

tes & ténébreuses des antiquités de l'Helvétie il voyoit les difficultés se multiplier, & son plan prendre une nouvelle étendue; en sorte qu'au lieu de quelques lettres, dans lesquelles il avoit pensé d'abord à renfermer ses recherches, il vit qu'il auroit des matériaux en assez grand nombre pour en former une ouvrage considérable. C'est celui qu'il a publié sous le titre de *Mémoires critiques pour servir d'éclaircissement sur divers points de l'Histoire ancienne de la Suisse*. Les trois volumes in 4°. qui ont paru pendant sa vie renferment 15 mémoires qui roulent tous sur des points intéressans de l'Histoire, du Droit Public, & de la Religion de l'ancienne Helvétie. Il travailloit au 4^e. dans le tems qu'il est mort. Je n'entreprendrai point de donner ici l'Extrait de cet ouvrage, outre que ces matieres n'en font gueres susceptibles, je passerois les bornes dans lesquelles je dois me renfermer: quelque étendu d'ailleurs qu'il fut il ne suffiroit point aux Gens de Lettres versés dans cette sorte d'étude; les autres me sauroient peu de gré de ce travail.

Ses recherches sur l'origine de la Nation Helvétique sont la partie de son ouvrage qui lui a couté le plus de peine. Cette question est si intéressante, & M. DE BOCHAT l'a
 trai-

traitée d'une manière si originale , que je ne saurois me résoudre à passer absolument sous silence un point qui fait tant d'honneur , à son génie , son savoir , & son amour pour la Patrie.

Des Savans de différentes Nations s'étoient exercés depuis environ 200 ans sur cette question , & elle n'étoit point encore décidée : *D'où étoit sorti le peuple qui vint habiter les contrées que l'on appelle aujourd'hui la Suisse ?* Les uns prétendoient que c'étoit des Gaules , & les autres de la Germanie. Et ce qui est bien glorieux pour les Suisses , chacune des deux Nations se disputoit avec chaleur l'avantage d'avoir donné naissance à ce peuple célèbre. Les Suisses ne commencent à paroître dans l'Histoire que dans le second siècle de Rome , & les Historiens n'en parlent qu'en passant & en termes assez obscurs , en sorte que chacun de ces sentimens n'avoit en sa faveur que des probabilités légères , qui laissoient cette question dans les termes d'un problème , dont la solution paroissoit impossible. Cette matière intéressoit trop vivement la curiosité de Mr. DE BOCHAT pour ne pas reveiller toute son émulation. Après s'être bien assuré de l'insuffisance des sources communes , il se

se fraya , par la sagacité de son génie , une route toute nouvelle , qui le conduisit avec le plus brillant succès au but de ses desirs. Voici le précis de cet ingénieux système.

Mr. DE BOCHAT favoit depuis long-tems , & Mr. PELLOUTIER dans sa belle Histoire des Celtes l'a dès lors bien prouvé , que dans la plus haute Antiquité l'Europe avoit été habitée par un seul peuple , qui étoit les Celtes ; que le Celtique est la plus ancienne & la mere langue de l'Occident , dont l'ancien Gaulois & le Tudesque sont des dialectes , qui doivent leur origine à la division , qui se fit du peuple Celte en Gaulois & Teutons ; & qu'enfin les Celtes avoient accoutumé de donner aux lieux qu'ils habitoient des noms significatifs , qui exprimoient ou la situation , ou quelques autres traits & caracteres distinctifs. Partant de ces principes M. DE BOCHAT comprit qu'en étudiant les noms des villes , bourgs , villages , forets , montagnes , rivieres & lacs de la Suisse , & en les comparant avec le Celtique Gaulois & Tudesque , il en pourroit tirer des lumieres sur l'extraction Gauloise ou Germanique de la Nation. Il connoissoit déjà à fond le dialecte Teuton. Mais il ignoroit le Celtique Gaulois , il rassembla tous les

les secours connus propres à faciliter l'intelligence de cette langue. Un talent supérieur pour l'étude des langues, & son infatigable application lui firent faire en peu de tems un chemin prodigieux, & il eut bientôt acquis une connoissance du Celtique Gaulois aussi complete qu'on puisse l'avoir aujourd'hui. Que l'on imagine sa joye & sa surprise, lorsqu'en parcourant ensuite à l'aide de cette clef les noms des principales villes, bourgs, villages, forets, rivieres, lacs & montagnes de la Suisse, il les trouva presque tous, sans effort, & sans aucune de ces opérations violentes & ridicules des Etymologistes vulgaires, dans ce dialecte Celtique. Dans l'ancienne langue de l'Helvétie Romande, qui se parle encore parmi le peuple, il y trouva un très grand nombre de mots purement Celtiques conservés en entier & presque sans aucune altération. A mesure qu'il pouffoit ses recherches la lumiere croissoit, & il se fortifioit avec une pleine certitude dans son systéme de l'origine Gauloise des Suisses. Enfin il en vint au point de former & d'exécuter le projet d'une Carte de l'ancienne Helvétie composée de près de 1200 noms de lieux tous Celtiques, qui prouvoient leur antiquité antérieure à l'entrée des Romains

mains dans l'Helvétie, ou du moins qu'ils avoient été donnés aux lieux qu'ils désignoient avant que la langue des peuples vainqueurs, les Romains & les Francs, eut absorbé l'ancienne langue de la Nation. Qui douteroit après cela que les premiers habitans de l'Helvétie font des Celtes Gaulois? L'induction est frappante & il semble qu'un esprit attentif & intelligent, qui fut Mr. DE BOCHAT dans cette discussion, ne sauroit résister à l'évidence de cette conséquence. Mr. DE BOCHAT guidé par cette nouvelle lumière poussa ses recherches plus loin, il alla chercher dans les Gaules le peuple particulier, qui avoit donné naissance aux Helvétiens. Cette première découverte répandoit un jour nouveau sur divers passages des Historiens, qui jusques là n'avoient donné que des lueurs foibles & incertaines. Il les étudia, les compara & entr'eux & avec tous les monumens & les indices qu'il put rassembler, & ce fut en réunissant les lumières qu'il tira de ces différentes sources, qu'il forma son hypothèse, sinon démontrée, la chose étoit impossible, mais du moins élevée au plus haut degré de probabilité possible, Que la Suisse s'étoit originairement

ment peuplée au second siècle de Rome par des Gaulois sortis des parties méridionales & orientales des Gaules, que l'expédition de *Bellovese* & *Sigovesse* entreprise sous les ordres d'*Ambigat* Roi de la Celtique fut l'occasion de cette migration, & que le nom d'Helvétie fut donné à ce pays du nom d'un des peuples qui s'enrôlerent sous la conduite du premier de ces Capitaines; CESAR l'appelle *Helvii*, PLINE *Helvi*, & STRABON *Heloui*. On ne dira point que cette Etymologie de l'Helvétie soit violente & forcée. Mais toutes ces belles & savantes discussions doivent se lire dans l'original, elles perdent trop en les analysant. On prendroit une idée bien imparfaite du génie, de l'érudition, de la finesse & de la sagacité de Critique que Mr. DE BOCHAT a déployé dans cette occasion si l'on en jugeoit par une aussi foible esquisse.

Des personnes que ces matieres n'intéressent point, ou des esprits trop superficiels pour suivre ces savantes discussions, reprochent à Mr. DE BOCHAT la prolixité & l'ennui de ces recherches Etymologiques. On convient que cette étude n'est pas amusante, mais loin d'en prendre droit de
le

le blamer , il semble que c'est une raison de plus pour louer & admirer son travail. Mr. DE BOCHAT rempli d'esprit & de goût sentoit plus vivement que personne la sécheresse de cette occupation. Mais il favoit sacrifier ses dégoûts à l'amour de la vérité , au zèle dont l'animoit tout ce qui intéresseoit sa Patrie. Voici ce qu'il en écrivoit à l'un de ses amis. “ Les Gens „ de Lettres jugeront par l'explication de „ tous ces noms , du tems & du travail „ qu'elle a pris. Je me suis dit plus d'une „ fois en fouillant & déchiffrant ces brouf- „ failles , pour n'y trouver que des baga- „ telles de pure curiosité

*Nos tamen hoc agimus , tenuique in pulvere
sulcos*

Ducimus , & littus. versamus aratro,

Il est vrai que comme il n'écrivoit pas pour cet ordre de lecteurs , qui n'estiment un livre qu'à proportion qu'il est joli ou frivole , il étoit extrêmement philosophe sur le malheur de leur déplaire. Le suffrage des connoisseurs , des vrais savans , des amateurs sinceres & intelligens de l'Histoire de la Patrie étoit un objet plus digne

gne de son ambition. Rien auffi n'étoit plus propre à la fatisfaire que les éloges qu'il reçut en public & en particulier de tous les favans capables de juger son ouvrage & d'apprécier son travail.

Un feul, homme d'un mérite fuperieur dans ce genre de littérature, fit inferer dans le Tome V. de la nouvelle Bibliothèque Germanique un Extrait du premier tome des Mémoires & l'accompagna d'observations critiques qui attaquoient le fyf-teme de Mr. DE BOCHAT par fa principale baze. Charmé d'avoir trouvé un Antagonifte fi digne de lui par fon favoir & fa politeffe, Mr. DE BOCHAT répondit à fes objections par une differtation qui fut imprimée dans le Journal Helvétique de l'an 1750. Le favant Anonyme ne repliqua pas.

Qui ne conviendroit après tout cela de la reconnoiffance que doivent à Mr. DE BOCHAT les Amateurs de l'Hiftoire de la Patrie; il a défriché en leur faveur un terrain aride & inculte; il a rempli un vuide de près de onze fiécles qui fe trouve dans toutes les hiftoires de la Suiffe, celle de LAUFFER même qui eft la plus complete; il a raffemblé & expliqué toutes les infcriptions, & tous les mo-

numens répandus dans l'Helvétie ; il a dissipé les ténèbres épaisses qui couvroient les premières origines de la Nation ; il a fait main basse sur une foule de traditions suspectes, d'erreurs anciennes & de fables ridicules que la crédulité & l'ignorance avoient presque universellement accreditées ; son *Mémoire* sur les *Conventus* de l'Helvétie est un morceau achevé, rempli de recherches neuves, & de découvertes importantes pour le Droit Public & particulier de la Nation ; il a montré surtout le zèle le plus vif pour la gloire de sa Patrie en relevant toutes les circonstances qui l'intéressoient, & en les présentant dans un jour, presque toujours nouveau ; enfin il a sacrifié à cet ouvrage son tems, ses plaisirs, ses affaires domestiques, sa santé, & disons le, sa vie même, qui a été vraisemblablement abrégée par l'ardeur infatigable avec laquelle il a exécuté cet immense travail.

Deux petits ouvrages, qu'il publia dans le tems même qu'il travailloit à ses *Mémoires*, ont trop de rapport avec cet article pour le finir sans en parler. Le premier est une dissertation inserée dans le *Museum Helveticum* où il refute un Anonyme qui dans les *Miscell. Lips. nova* avoit avancé cet étrange paradoxe, que dans ce fameux passage de *CESAR de Bello*

Bello Gallico ; Qua de causa Helvetii quoque reliquos Gallos virtute præcedunt &c. il faut lire *Belgæ* au lieu d'*Helvetii* ; transportant ainsi aux Belges la gloire des vertus guerrières dont les Helvétiens avoient été en possession pendant tant de siècles sur un titre aussi flatteur que le témoignage de CÉSAR. Dans le second il refute FOLARD, qui dans son POLYBE Tom. I. p. 79. parlant du combat des Suisses contre les Milanois devant Bellinzone en 1422 avoit avancé sur la foi d'une Relation dont il y a lieu de croire qu'il ne soupçonnoit pas la fausseté, que 18000 Suisses s'étoient laissé égorger ou prendre prisonniers par 6000 Cavaliers & quelque peu de fantasins Lombards.

L'Académie Royale de Göttingen qui venoit de se former sous la Présidence de l'Illustre M. DE HALLER s'empressa d'aquerir un savant qui méritoit cet honneur à tant de titres. Elle lui adressa un Diplôme d'Académicien associé Etranger pour la classe de l'Histoire, & voici les termes dans lesquels elle exprime l'estime qu'elle faisoit & de ses talens & de ses travaux dans ce genre.

Nec vero obscurum aut ignotum esse potest quantum in Historia elaboraverit CAROLUS WILHELMUS LOYS DE BOCHAT *Præfectus*

fectus Vicarius Lausannensis , strepitum rei publicæ , in qua media versatur , dulci secessu & lucubrationibus historicis dulcissime temperans , cui ejus studio & Historiam Helveticæ & excitatam quasi ab inferis linguam Celticam fere uni debemus &c. &c.

L'emploi de Contre-olleur Général, le plus pénible & le plus chargé de fonctions qu'il y ait à Lausanne, étant devenu vacant en 1750, M. DE BOCHAT fut sollicité de le demander; cette surcharge l'effrayoit; on le prit par son foible, l'intérêt du public, qui demandoit un homme comme lui dans cette place; ce motif avoit toujours été supérieur chez lui à tous les autres, il y sacrifia encore dans cette occasion tout ce qu'il avoit de plus cher, la partie la plus considérable de son loisir littéraire. Il fut nommé avec les témoignages de distinction les plus flatteurs par le Seigneur Baillif*, & élu par le Conseil du 200 de cette ville.

Quand on consideroit M. DE BOCHAT comme Homme de Lettres on devoit croire qu'il passoit sa vie entiere dans le Cabinet, & quand on le consideroit comme Magistrat dans les differens emplois pénibles & importans, qu'il exerçoit avec tant d'exactitude & de distinc-

* SAMUEL MOUTACH ancien Seigneur Chancelier de la Ville & République de Berne.

tion, on ne comprenoit pas qu'il put lui
 rester du tems à donner aux Lettres. Où pre-
 noit-il donc ce tems nécessaire pour faire face
 à tout ? C'est ce qui fait encore aujourd'hui un
 probleme inconcevable pour les personnes mê-
 me qui le voyoient tous les jours. Il faut dire que
 jamais homme n'a mieux connu que lui le prix
 du tems, & n'en a ménagé tous les plus petits
 instans avec plus d'économie & d'attention. Il
 étoit toujours levé en hyver avant le jour. Ces
 heures précieuses de la matinée où toute la ville
 étoit encore plongée dans le sommeil, étoient
 les momens les plus délicieux de sa vie. Il les
 employoit à ses occupations chéries sans crain-
 dre les distractions auxquelles il étoit exposé le
 reste de la journée. Je me souviens que soupant
 avec lui en 1738 il observa comme une chose
 singulière, que c'étoit le premier jour de sa
 vie qu'il se souvenoit d'avoir passé sans être en-
 tré dans son Cabinet. Cette passion pour l'étu-
 de, cet amour de son devoir, qui l'animoi-
 ent & le soutenoient dans cette contention per-
 pétuelle d'esprit & de travail, lui faisoient
 oublier qu'il étoit dépendant d'une machine
 foible & délicate, dont ces efforts continuels
 alteroient insensiblement les ressorts. Il fut at-
 taqué au mois de Mars de l'année 1754 d'un
 rhume, dont on ne s'allarma pas d'abord par-

ce que c'étoit sa maladie ordinaire ; il s'y joignit de la fièvre & d'autres symptômes fâcheux, son sang étoit échauffé, l'inflammation gagna la poitrine, & il mourut la nuit du 3 au 4 Avril suivant dans sa 59. année. Il eut soixante & dix heures de rêveries presque continuelles pendant lesquelles il parla sans interruption avec contention d'esprit & de voix en latin, françois, & allemand. Les sujets de ces discours étoient encore ceux qui avoient toujours fait l'objet de ses occupations, les Lettres, & les affaires relatives à ses différens emplois.

Sa mort causa un deuil général dans tous les cœurs ; il laissoit un vuide, qui se faisoit sentir par les plus vifs regrets, non seulement aux personnes qui lui étoient attachées par les liens intimes du sang ou de l'amitié, mais encore dans tous les ordres & tous les états de la Société auxquels il tenoit par tant de vocations publiques & particulières.

M. DE BOCHAT étoit naturellement sérieux, sans être sombre. Malgré cette étonnante variété d'occupations, il ne négligeoit point ce qu'on appelle dans le monde devoirs de la Société. Il les remplissoit même d'aussi bonne grace que s'il n'avoit point eu d'autre vocation. On le voyoit souvent se laisser doucement entraîner au tourbillon, & se pré-
ter

ter avec complaisance aux usages établis par l'oïveté pour se défaire de ses deux grands ennemis, l'ennui & le tems. Cependant M. DE BOCHAT n'avoit jamais connu le premier, & l'on fait que l'autre étoit la source de ses plaisirs les plus vifs. La correction & la pureté dont il se piquoit en écrivant, ôtoit quelquefois à son stile cette légéreté, cette aisance, & ce feu qui mettoient tant de charmes dans sa conversation, elle étoit vive, abondante, variée, & toujours instructive. La délicatesse, le sel, & la finesse de son esprit donnoient à tout ce qu'il disoit un tour agréable & original. Il manioit l'ironie superieurement, mais la bonté de son cœur & sa sagesse en régloient toujours l'usage, il s'en servoit comme Socrate pour parvenir à un but utile, il y a des esprits sur lesquels les froids argumens de la raison ne font pas assez d'impression, & cômme le dit Horace,

— — — — — *ridiculum acri*
Fortius & melius magnas plerumque secat res.

Il parloit en public avec beaucoup de dignité. Jamais homme n'a mieux connu les bienfaisances & ne les a plus respectées. Son amour pour l'ordre & la justice lui donnoient quelque fois un air de sévérité; mais son cœur étoit

tendre, humain, & compatissant. Il se prêtoit aux voyes de douceur & de conciliation toutes les fois que le devoir lui en laissoit la liberté. Il étoit sensible aux mauvais procédés, le premier effor de son feu étoit même assez vif, mais la plus simple démarche le désarmoit; on l'a vu souvent rendre à ces mêmes personnes dont il croyoit avoir le plus lieu de se plaindre les offices les plus essentiels. Il souffroit avec impatience la contradiction lorsqu'il en suspectoit le principe. La religion, l'intérêt du Prince, le maintien de l'ordre, de la justice, les mœurs, le pauvre & le foible opprimés par l'opulence & le crédit, étoient des objets qui réveilloient toujours son zèle; la vivacité & la fermeté avec laquelle il en défendoit les intérêts en toute occasion imprimoient une crainte & un respect, qui contenoient au moins les discours & les démarches. Jamais homme n'a eu plus d'attachement pour sa Patrie, & n'a plus vivement désiré de la voir florissante. Il a constamment été occupé toute sa vie de projets pour y répandre le goût des Sciences, des Arts, & du Commerce. On lui doit divers établissemens utiles, relatifs à ces vuës. Comme il étoit à portée par ses differens emplois de voir de plus près la sagesse, la douceur, & la bonté du Gouvernement sous lequel

quel nous avons le bonheur de vivre, les sentimens de l'amour & de la plus vive reconnoissance se réunissoient dans son cœur à ceux du devoir, & il faisoit avec ardeur toutes les occasions de les manifester. Aussi a-t'il reçu en diverses occasions les témoignages les plus flatteurs de l'estime & de la confiance de son Souverain.

M. DE BOCHAT étoit vif sans précipitation, sage & prudent sans lenteur, il se défioit toujours de ses premiers mouvemens & de ses premières idées, & il apportoit dans toutes les affaires la circonspection la plus mesurée. Aussi ne lui a-t'on jamais vu faire aucune de ces démarches inconsidérées que la réflexion auroit pu prévenir. Il étoit droit, désintéressé, généreux, empressé à rendre service, & d'un secret impénétrable. Une raison mâle, une piété solide, un amour vif & sincère pour la vertu, s'étoient manifestés de si bonne heure chez lui, qu'il n'a jamais donné dans aucun des écarts pas même les plus légers de la jeunesse. Il étoit bon parent, bon ami, bon maître; & jamais mari n'a réuni tant de qualités dans l'esprit & dans le cœur pour rendre une femme raisonnable heureuse. Les regrets & la douleur de sa digne & vertueuse veuve, que le tems & la réflexion n'adouciſſent point, prouvent bien
aussi

aussi qu'elle sent toute l'étendue de sa perte,
autant qu'elle sentoit le prix de son bonheur,
& persuadent toujours mieux ceux qui la con-
noissent combien elle étoit digne d'être unie
avec un époux d'un si rare mérite.

F I N.

